



REF : PCH/DDCH/DCE/N°948/2023

Casablanca, le 30 MAI 2023

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Directeur du Pôle Assurance Maladie Obligatoire** relevant de la Direction Générale Adjointe AMO et Prestations.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

| Poste à pourvoir                                       | Profil minimum requis  | Compétences  |
|--|--|--|
| <b>Directeur du Pôle Assurance Maladie Obligatoire</b> | -Directeur de Pôle ;<br>Ou<br>-Directeur ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste. | -Connaissance de l'organisation de l'institution ;<br>-Connaissance des métiers et prestations de l'institution ;<br>-Capacité à assurer le pilotage de la mise en œuvre des stratégies définies en matière de l'assurance maladie obligatoire, des affaires et contrôles médicaux et de la lutte contre la fraude AMO ;<br>-Force de proposition vis-à-vis de sa hiérarchie avec un esprit d'anticipation et d'innovation ;<br>-Capacité à accompagner et conduire le changement dans l'organisation ;<br>-Capacité à assurer l'interface avec différents intervenants et partenaires internes et externes ;<br>-Rigueur et sens de l'organisation. |

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **19 Juin 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

### (\*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général